

Eli Lilly Canada
Bureau des dons et subventions

Processus régissant les dons et subventions chez Eli Lilly Canada

Eli Lilly Canada - Bureau des dons et subventions
3650, avenue Danforth
Toronto (Ontario) M1N 2E8
Tél. : 1-888-545-5972
Télec. : (416) 699-7352
Courriel : canada.grants@lilly.com

Le Bureau des dons et subventions d'Eli Lilly Canada est bien conscient du besoin croissant d'aide financière. Nous recevons un plus grand nombre de demandes qu'il nous est possible de financer, et nous regrettons de ne pouvoir acquiescer à toutes les demandes.

Veuillez prendre le temps de vous familiariser avec l'information présentée dans cette brochure avant de soumettre une demande de subvention ou de solliciter un don.

Quels types de programmes relèvent du Bureau des dons et subventions de Lilly Canada, et lesquels seront soumis à un examen en vue de l'octroi d'un financement?

Subventions : Initiatives d'éducation en santé à l'intention des consommateurs ou des professionnels de la santé, en particulier dans le domaine des neurosciences, du diabète et de la croissance, de l'oncologie, des maladies cardiovasculaires, de l'ostéoporose et de la sexualité masculine.

Dons : Organismes de bienfaisance enregistrés uniquement, tels que les organismes d'aide sociale, les établissements de santé, les organismes à vocation communautaire ou culturelle/artistique.

Quels sont les critères déterminant l'octroi de fonds à une initiative d'éducation médicale continue?

À titre d'indication générale pour les demandes liées à l'éducation médicale continue, veuillez prendre note qu'Eli Lilly Canada tient compte de nombreux facteurs, et s'appliquera notamment à déterminer si l'initiative :

- Favorise l'excellence dans les soins prodigués aux patients
- Respecte les lignes directrices de l'accréditeur concernant le contenu, le lieu, etc.
- Informe le plus grand auditoire cible de professionnels de la santé à un coût approprié/raisonnable

La durée du processus d'examen est tributaire de l'analyse de ces critères.

Combien de temps faut-il prévoir pour l'examen d'une demande?

L'examen d'une demande varie entre 15 et 40 jours, selon son importance et sa nature. Vous pouvez contribuer à réduire le délai d'examen en fournissant une documentation complète et précise en temps opportun.

Comment puis-je vérifier où en est ma demande?

Vous pouvez vous enquérir de la progression de votre demande en téléphonant au 1-888-545-5972 ou envoyant un courriel à canada.grants@lilly.com. Cette information est accessible uniquement par le Bureau des dons et subventions; les employés de Lilly n'y ont pas accès.

Aucune demande ne sera examinée tant qu'elle n'est pas complète.

Comment savoir si ma demande a été acceptée ou rejetée?

Vous recevrez un avis d'approbation ou de rejet par courriel.

Nous vous prions de ne pas présumer qu'une demande a été approuvée tant que vous n'avez pas reçu par écrit une confirmation de l'approbation de votre demande de subvention ou de don.

Le fait d'avoir précédemment obtenu une subvention ou un don d'Eli Lilly Canada garantit-il un soutien futur?

Non. Chaque demande est évaluée en fonction de son mérite individuel par rapport aux autres demandes.

Des réponses qui comptent.

Eli Lilly Canada Inc. est fermement résolue à fournir des réponses qui comptent dans les domaines de la médecine, des sciences de la vie et des soins de santé. Dans le cadre de cet engagement, Eli Lilly Canada appuie des projets qui favorisent l'excellence en matière de soins prodigués aux patients, communiquent une information constructive au corps médical, et assurent un soutien philanthropique aux collectivités locales au sein desquelles nous évoluons.

Les dons et subventions ne sont aucunement fondés sur des décisions liées aux ordonnances, au statut sur une liste de médicaments, à des achats ou des remboursements, ni sur des transactions commerciales entre Eli Lilly Canada et l'un ou l'autre des demandeurs. Toutes les décisions relatives aux dons et aux subventions sont centralisées par le biais du Bureau des dons et subventions d'Eli Lilly Canada.

Puis-je demander une subvention d'éducation sans restriction?

Eli Lilly Canada n'exerce aucun contrôle sur le contenu des programmes, mais elle n'accorde pas de subventions sans restriction. Le but de la subvention doit être défini dans le formulaire de demande, et les fonds octroyés doivent servir uniquement à poursuivre ce but.

Quels types de demandes ne sont pas soutenus par le Bureau des dons et subventions?

- Les subventions à des particuliers, professionnels ou à des centres de pratique en groupe
- Les dons de produits
- Les demandes individuelles d'éducation, de commandite ou de voyage
- Les fonds pour campagnes de capitaux/financement en immobilisations
- La création ou la mise à jour d'un site Web
- Les contrats de services pour Eli Lilly Canada
- Les programmes religieux
- Les soirées de remise des diplômes, retrouvailles scolaires, repas d'hommages/de retraite, la publicité dans l'album des finissants, les épreuves ou équipes sportives, etc.
- Les dépenses d'établissement ou d'exploitation (par ex., matériel de bureau/salaires du personnel, ordinateurs/logiciels, ressources de bibliothèque médicale, etc.)
- Les manuels et les abonnements à des revues
- Les expositions et frais d'étalage (les frais engagés pour de tels événements doivent être soumis à votre personne-ressource chez Lilly, car ils sont considérés comme des frais d'administration à l'égard de Lilly)
- Les activités de souscription (par ex., marchethon, courses, tournois de golf, etc.)
- Les recherches médicales ou les bourses de recherche (soumises à l'examen de notre division de recherche et développement)
- Les activités de Centraide ou d'organismes affiliés (en raison de la campagne annuelle de la compagnie)

Comment puis-je soumettre une demande?

Visitez notre site Web au www.lilly.ca (Dons/subventions) et remplissez le formulaire de demande en ligne. Pour toute question, vous pouvez téléphoner au 1-888-545-5972 ou envoyer un courriel à canada.grants@lilly.com.

Nous devons recevoir le formulaire au moins 45 jours avant votre événement afin de pouvoir examiner et traiter votre demande.

Pourquoi toutes les demandes de dons et subventions sont-elles centralisées par le biais d'un même bureau?

Le processus d'examen et d'approbation des dons et subventions est distinct de toute activité promotionnelle. Cette séparation protège à la fois les demandeurs et la compagnie de toute perception qui pourrait donner à penser que le financement est accordé en vue d'engendrer ou de récompenser des activités commerciales, plutôt qu'en fonction du seul bien-fondé de la demande.

Des réponses qui comptent.